

OBJET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE
CŒUR VERT FAMILIAL
SECTEUR DE LA TRINITE
AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET SIGNER LE MARCHÉ

La Ville assure actuellement l'entretien du Cœur vert familial, par des marchés forfaitaires sur les 5 secteurs géographiques qui le compose : Sainte-Clotilde, Marcadet, la Providence, Montgaillard et la Trinité. Les prestations consistent en :

- l'entretien des espaces verts, c'est-à-dire la tonte des pelouses, le débroussaillage, le désherbage, l'entretien des massifs, arbustes et arbres ;
- la propreté de tous les périmètres, qui comprend le balayage et l'évacuation des déchets en sites agréés.

Le marché du secteur de la Trinité d'un montant annuel de 172 800 € HT arrivant à échéance le 31 décembre 2015, il convient de le relancer pour assurer la continuité d'entretien de ce site très fréquenté.

Pour éviter que le marché n'arrive à échéance en saison humide, il est proposé de le lancer sur une première période de 18 mois, à partir du 1er janvier 2016 ; le marché pourra ensuite être reconduit une fois, sur une période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 30 mois. Le marché s'achèvera ainsi, systématiquement en saison sèche.

Ces prestations d'entretien sont évaluées à 285 000 € HT pour la première période de 18 mois, puis à 190 000 HT pour la seconde période de 12 mois, soit un montant total du marché estimé à 475 000 € HT sur la période 2016-2018 de 30 mois. Elles doivent donc faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le projet ;

2° d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques suivantes du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché composé d'un lot unique ;
- marché à prix forfaitaire ;
- marché conclu pour une durée de dix-huit mois, renouvelable 1 fois sur une période de 12 mois par reconduction tacite, soit pour une durée totale de 30 mois ;
- estimation prévisionnelle : 285 000 € HT /18 mois / lot pour la première période, puis 190 000 € HT /12 mois / lot pour la seconde période ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 / article 611 ;

Rapport n° 15/4-15

3° de m'autoriser à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

4° de m'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du (des) marchés concernés ;

5° de m'autoriser à signer le(s) marchés et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150828-15415-A-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
03/09/2015



Gilbert ANNETTE

OBJET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE
CŒUR VERT FAMILIAL
SECTEUR DE LA TRINITE
AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET SIGNER LE MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le Rapport N° 15/4-15 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Yvette DUCHEMANN, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet de marché d'entretien des espaces publics du Cœur Vert Familial, sur le secteur de la Trinité

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché composé d'un lot unique ;
- marché à prix forfaitaire ;
- marché conclu pour une durée de dix-huit mois, renouvelable 1 fois sur une période de 12 mois par reconduction tacite, soit pour une durée totale de 30 mois ;
- estimation prévisionnelle : 285 000 € HT /18 mois / lot pour la première période, puis 190 000€ HT /12 mois / lot pour la seconde période ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 / article 611.

Délibération n°15/4-15

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec la (ou les) entreprise(s) retenue (s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du (des) marchés concernés par la présente.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer le ou le(s) marchés, tous les actes y afférents.

ARTICLE 6

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget de la Ville, sous le chapitre 011, article 611.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150828-15415-B-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
03/09/2015


Gilbert ANNETTE